

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 29 Avril 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-29
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Noël, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS Noël, POTHEAU Christian, Mme CORRADETTI Marie-Caroline, MM. FRAPPAT Olivier, DESCHAMPS Robert, THALAMY Gilles, Mmes FOURNIER-GASSIE Sophie, FRAUDET Nelly, GERVAIS Brigitte, LEYS Anaïs, M. LASNIER Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER-GASSIE Sophie

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique principal de l'exercice 2024 dont les résultats se présente comme suit :

Résultat de l'exercice	+ 81 144.84
Résultats antérieurs reportés	+ 263 886.86
Résultat de fonctionnement cumulé	+ 345 031.70
Solde d'exécution d'investissement avec les résultats antérieurs	- 11 544.13
Besoin de financement de la section d'investissement	- 11 544.13

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter au budget principal 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 11 544,13 €

2°) affectation sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 333 487,57 €

Membres	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Oui	11
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 29 avril 2026

Le Bourg d'Hem, le 29 avril 2026
Le Maire
Noël DESCHAMPS,

Affiché le 29 avril 2026



Accusé de réception en préfecture
023-212302905-20260429-DEL2026-28-BF
Date de réception préfecture : 07/05/2026